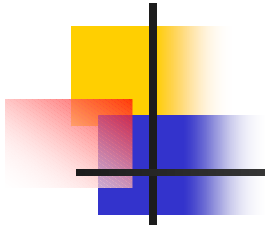


Sommaire

- **Un benchmark des marchés électriques dans le monde doit être une source d'inspiration pour l'Europe.**
- **L'ouverture du marché de l'électricité en Europe est un échec.**
- **La diversité des parcs de production européens doit être prise en compte : la France doit tirer profit de son effort nucléaire.**



I. Quelles organisations ont été retenues dans le monde pour le marché de l'électricité?



Points communs et tendances générales

- Bien que les objectifs soient assez largement partagés (compétitivité, sécurité d'approvisionnement, développement durable), aucun mode de formation des prix ne s'est imposé comme évident ou unique, y compris au sein d'un même pays (USA, Canada)
 - Les choix d'organisation de marché diffèrent selon la nature du parc de production et les priorités politiques (politique industrielle, protection du consommateur final)
 - Le modèle « bourses de l'électricité » n'existe qu'en Europe
- Partout, l'approche « marché de gros » (pool, plate-forme électronique) s'est traduite par :
 - Une hausse du niveau et de la volatilité des prix de l'énergie
 - Peu de nouveaux investissements, hors cycles combinés gaz, malgré les marges élevées des producteurs
 - Des constats d'échec conduisant à des changements d'organisation, des suspensions du processus d'ouverture voire des retours en arrière (USA, Brésil)

Quelles organisations dans les pays étudiés ?

Canada:

Chaque province choisit l'organisation de son marché
Système acheteur unique au Québec et en Colombie Britannique: prix < 30 €/MWh
CO₂ = pas de marché, a ratifié le Protocole de Kyoto

Royaume Uni:

Échec du pool > mise en place pseudo système bilatéral avec centralisation ajustement
Prix énergie: 50 à 80 €/MWh
Enquête sur concurrence insuffisante
CO₂ = EU-ETS

Scandinavie:

Pool
Prix énergie: 30 à 50 €/MWh
Contrats long terme + investissement direct pour industriels
Déconnexion progressive entre prix pool et fondamentaux

États-Unis:

Chaque État choisit l'organisation de son marché
18 ont ouvert totalement à la concurrence
33 n'ont pas dérégulé ou ont suspendu le processus (ex: Californie)
CO₂ = marchés locaux, n'a pas ratifié Kyoto

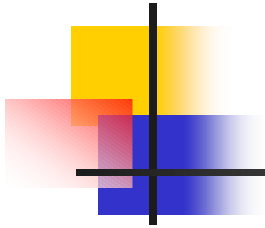
Europe continentale:

Prix énergie: 55 à 65 €/MWh
(base 2009 > 80 actuellement)
CO₂ = EU-ETS

Brésil:

Ouverture du marché dans les années 1990 : pas d'investissements, pénuries
Nouvelle réglementation dans les années 2000 avec accès au prix moyen pondéré.
Maintien tarifs réglementés ; AR possibles avec le marché

-
- Système de pool
 - Système dit des bourses
 - Système acheteur unique
 - ▨ Pas de système unique: choix laissé aux États



II. Ouverture des marchés de l'électricité à la concurrence : un constat d'échec



L'ouverture du marché de l'électricité : objectifs

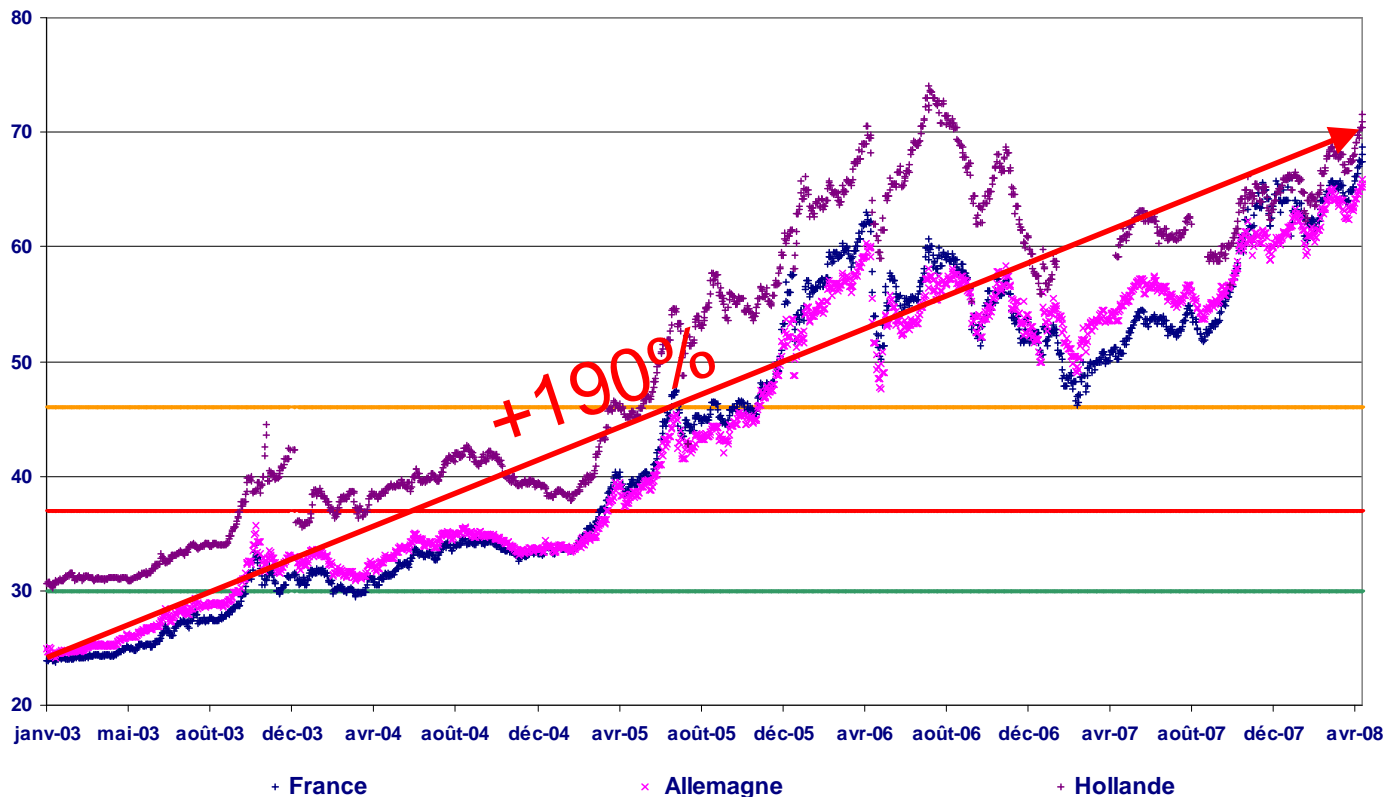
- **Les 3 objectifs généraux du processus de l'ouverture poursuivis par les directives Européennes sont :**
 - Compétitivité
 - Durabilité
 - Sécurité d'approvisionnement
- **Que voulaient et veulent toujours les consommateurs industriels?**
 - Négocier, par appel d'offre auprès de producteurs en situation de concurrence, sur la base de profils de consommation, stables et prévisibles, et des outils de production correspondants, un prix assurant compétitivité et visibilité long terme.

Ouverture du « marché européen » à la concurrence

Résultat : des prix qui flambent

- Une convergence à la hausse des prix observés sur les marchés de gros en Europe
- Une déconnexion entre les prix et les fondamentaux économiques de la production d'électricité
- **Une explosion des marges des producteurs historiques**

Evolution du prix du contrat base annuel n+1 (€/MWh)



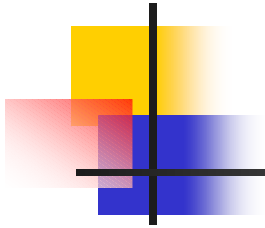
Les producteurs historiques disent avoir perdu toute liberté commerciale.

En effet, afin de ne pas être accusés de pratiques « prédatrices », ils ne proposent que ce prix dit « de marché », pris comme référence, à leur plus grand profit.

Coût de développement annoncé par EDF pour la tête de série EPR

Part énergie du TaRTAM

Coût moyen de long terme du parc français intégrant les besoins d'investissement



III. La diversité des parcs récuse l'uniformité.
En France la collectivité doit recevoir les fruits de
l'investissement nucléaire qu'elle a consenti.



Construire un nouveau dispositif

- **En France la mise en place du TARTAM a permis aux entreprises de sauvegarder leur compétitivité**
 - Dispositif transitoire, mais ayant rencontré un franc succès (72% de la consommation des sites ayant exercé leur éligibilité)
 - Dispositif mis en cause par la Commission Européenne comme non conforme à la réglementation européenne
- **Sa prorogation doit être mise à profit pour mettre en place un nouveau dispositif qui réponde aux objectifs suivants :**
 - permettre aux consommateurs de chaque pays de bénéficier des avantages économiques découlant des choix politiques passés (parc nucléaire en France et en Belgique, parc nucléaire et charbon en Allemagne etc.)
 - permettre le développement et le renouvellement du parc en assurant une juste rémunération pour les acteurs historiques et les nouveaux entrants
 - répondre aux exigences de la Commission Européenne